



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 septembre 2022

SONT PRÉSENTS

Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Richard Gilbert, représentant de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mmes Édith Gravel, directrice générale adjointe – Planification du développement du territoire
Julie Dorich, secrétaire de direction
MM Philippe Duchesne, directeur général adjointe – Opérations et planification du milieu
Félix Nadeau Rochon, directeur du Service d'aménagement

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-09-060-2022

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 10 h 10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-09-061-2022

Il est proposé par Mme Émilie Boisvert, appuyée par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 4.2 *Déneigement du chemin du Lac-Bruneau – Octroi de contrat – Décision* et l'ajout du point 8.1 *Entretien du chemin Manawan – ministère des Transports du Québec - Information*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022
4. DOSSIERS
 - 4.1. États financiers au 31 décembre 2021 - Adoption
 - 4.2. ~~Déneigement du chemin du Lac-Bruneau – Octroi de contrat – Décision~~
 - 4.3. TECQ 2019-2023 – Confirmation de la programmation – Décision
 - 4.4. TECQ 2019-2023 – Appel d'offres - Information
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Aucune
6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 septembre 2022

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022

TNO-09-062-2022

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

*M. Joé Deslauriers se joint à l'assemblée à 10 h 11
M. Martin Héroux quitte l'assemblée*

4. DOSSIERS

4.1. États financiers au 31 décembre 2021 - Adoption

M. Frédérick Venne de la firme DCA comptable professionnel agréé inc. présente aux membres du Conseil les états financiers pour l'année 2021, de même que les recommandations.

TNO-09-063-2022

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'adopter les états financiers audités au 31 décembre 2021 du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

TNO-09-064-2022

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance à 10 h 27 pour poursuivre la séance du Conseil de la MRC.

REPRISE DE LA SÉANCE

TNO-09-065-2022

Il est résolu unanimement de reprendre les travaux de la séance à 14 h 30.

Mme Audrey Boisjoly et M. Raymond Rougeau sont absents à la reprise de l'assemblée

~~4.2. Déneigement du chemin du Lac-Bruneau – Octroi de contrat – Décision~~

Point retiré.

4.3. TECQ 2019-2023 – Confirmation de la programmation - Décision

TNO-09-066-2022

Considérant que le TNO a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que le TNO doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que le TNO s'est vu octroyer un montant de 754 332 \$ réparti sur 4 ans dans le Programme TECQ 2019-2023;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO :

- s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à lui;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 septembre 2022

- s'engage à être le seul responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu de la programmation de travaux 3, jointe à la présente et autorise l'envoi au MAMH ainsi que tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant permanent par année de 2019 à 2023;
- s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

4.4. TECQ 2019-2013 – Appel d'offres - Information

Par la résolution TNO-02-017-2022, le Conseil municipal du TNO a accepté la programmation de travaux 3, le 16 février dernier. La programmation prévue consiste à poursuivre la révision du système de drainage du chemin du Parc sur 3,12 km.

Toutefois une mise à jour des coûts par la firme EXP Inc. prévoit une explosion des coûts qui passent de 556 335 \$ en 2018 à 893 030 \$ en 2022. Le montant disponible au programme de la TECQ est de 754 332 \$. Les sommes engagées sont les suivantes :

28 031,66 \$ - Étude de drainage km 5 au km 10,2;
6 824,19 \$ - Rédaction de l'appel d'offres et accompagnement.

La somme disponible est donc de 719 476,15 \$. Le Service d'aménagement propose un appel d'offres public qui se détaillera selon les trois options suivantes permettant au Conseil d'effectuer un choix par la suite :

Projets	Sections	Kilométrage	Coût sans taxes	Coût avec taxes
Option 1	6 à 10	1 670 m	706 100 \$	741 316,50 \$
Option 2	6 à 10+12	2 965 m	830 985 \$	872 430,37 \$
Option 3	6 à 12	3 120 m	893 030 \$	937 569,87 \$

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques nos 3472 et 3473, montant total de 4 533,30 \$

Dépôts directs nos 700544 à 700568 incl., montant total de 155 721,70 \$

Prélèvements 210029 à 210034, montant total de 362,81 \$

Engagements nos 22-000083 à 22-000118, montant total de 157 725,54 \$

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

TNO-09-067-2022



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 septembre 2022

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est déposée aux élus.

8. VARIA

8.1. Entretien du chemin Manawan – ministère des Transports du Québec - Information

Le Conseil des Atikamekw de Manawan a reçu une aide financière de 500 000 \$ du ministère des Transports du Québec pour le rechargement du chemin Manawan. Toutefois, après avoir effectué l'appel d'offres, le montant des travaux s'élève à près de 1,9M \$. Des représentations seront effectuées auprès du MTQ pour qu'il en tienne compte et bonifie l'aide financière accordée en conséquence.

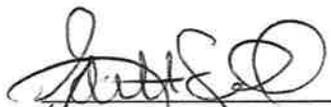
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

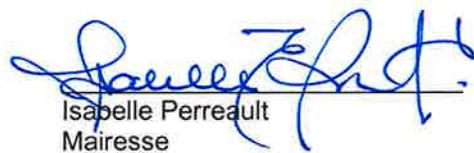
Aucune question n'est adressée.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 14 h 37.

TNO-09-068-2022


Édith Gravel
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe


Isabelle Perreault
Mairesse